

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Date de publication : 24/09/26

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du lundi 21 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six le vingt-et-un septembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil d'Administration, dûment convoqués le 15 septembre 2026, se sont rassemblés en session ordinaire dans la salle du Conseil d'Administration du « CIAS Haut Val de Sèvre »

Nombre de membres en exercice : 21

Présents : Stéphane BAUDRY, Président, Céline RIVOLET, Vice-Présidente, Christine HEINTZ, Vice-Présidente déléguée, Nathalie LIEVENS, Nathalie PETRAULT, Marie-Hélène ROSSI-DAUDE, Jean-Luc BARBIER, Mathieu BRONDEAU, Véronique COTILLON, Marie NAUDIN, Catherine PELAUD, Catherine PICHOT, Hélène SAINT-LARY

Excusés et Pouvoirs : Frédéric BOURGET, Laurent DUPUIS, Gaël JOSEPH, Morgane SEMERDJIAN, Sylvie VIVIER, Patricia CARRE, Nicolas FIQUET, Pierre-Michel PIED

Secrétaire de séance : Céline RIVOLET

**Délibération N° 06-09-2026****CIAH HAUT VAL DE SEVRE - EHPAD LA CROIX D'HERVAULT - CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR TERRITORIAL A COMPTER DU 01/01/2027**

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant qu'en raison d'un départ à la retraite d'un adjoint administratif principal de 1^{ère} classe de la fonction publique hospitalière, il y a lieu, de créer 1 poste de Rédacteur territorial dont la durée hebdomadaire de service est de 35 heures à compter du 1^{er} janvier 2027.

Le Conseil d'Administration, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE

- **VALIDE la création d'un poste de Rédacteur territorial à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2027 ;**
- **AUTORISE le Président à signer tout document à intervenir dans le règlement de ce dossier.**

Le Président,
Stéphane BAUDRY



La secrétaire de séance,
Céline RIVOLET